



Commune de  
Bazoges-en-Pareds

## Règlement du concours d'art floral

Dans le cadre des « Rendez-vous aux Jardins »,  
événement national organisé par le Ministère de la Culture  
le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024, la Commune vous accueille pour un  
concours d'art floral ouvert à tous.

### Thème

Le but du concours est de réaliser un concept floral autour du thème défini par le Ministère : **les cinq sens**. Laissez libre cours à votre créativité et réalisez vous-même des compositions en lien avec ce thème.

### Descriptif

Votre création sera exposée sur une table à l'extérieur dans le jardin d'inspiration médiévale. En cas d'intempéries, votre création sera exposée sous abri.

Vous préparerez votre composition chez vous puis vous l'apporterez à l'accueil du donjon le vendredi 31 mai de 14h à 17h. Un numéro vous sera attribué. Vous pouvez donner un titre à votre composition.

### Matériaux

Le **matériel végétal** doit dominer votre composition. Tous les matériaux sont à prévoir par les participants et sont à la charge de celui-ci.

### Préparatifs et dates importantes

Votre composition devra être achevée avant **le vendredi 31 mai** car vous ne pourrez pas terminer sur place.

Vos compositions resteront exposées **du samedi 1<sup>er</sup> juin au dimanche 2 juin**. Le démontage aura lieu **le dimanche 2 juin après la remise des prix**. Tous les matériaux devront être emportés faute de quoi, les pièces seront emportées et jetées par l'organisation.

## Évaluation et jury

Le jugement aura lieu sur place. **Le jury se composera de visiteurs du jardin** qui évalueront votre composition au fil de leur visite pendant le weekend et voteront pour leur préférée.

Les participants seront récompensés par des lots remis par les commerçants de Bazoges-en-Pareds et autres structures locales.

## Responsabilités

La Commune décline toutes responsabilités en cas de dégâts corporels, incendie, dégradations, vandalisme, vols, etc. Vous travaillerez en respectant les lieux. Vous vous engagez à ne pas occasionner de dégâts ni au mobilier, ni au bâtiment. Les déchets seront emportés par vos soins.

## Organisation

La Commune ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable en cas de vol, vandalisme, d'incendie ou pour tout autre dommage occasionné aux compositions des participants.

Une assurance pour dommage, vol, etc. pour les compositions sont à charge du participant. Le participant lui-même sera assuré également en cas d'accident et ou dommage à un tiers.

La Commune se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement et/ou au concours.

## Inscriptions et plus d'informations

L'inscription préalable à la participation est requise. **L'inscription pour ce concours est possible jusqu'au 24 mai 2024.** Vous pouvez vous inscrire par mail : [donjon@bazoges-en-pareds.fr](mailto:donjon@bazoges-en-pareds.fr) ou par téléphone au 02 51 51 20 52.